

« Joël Guerriau, Sénateur de la Loire-Atlantique - Saint-Barthélémy : un statut équilibré pour la Collectivité »

22/10/2015

Joël Guerriau, Sénateur de la Loire-Atlantique - Saint-Barthélémy : un statut équilibré pour la Collectivité

Joël Guerriau, Sénateur de Loire-Atlantique, est intervenu le 22 octobre en séance sur la proposition de loi organique visant à clarifier les compétences de la Collectivité pour un meilleur fonctionnement des institutions de Saint-Barthélémy. Le Sénat vient d'adopter cette proposition « qui ouvre à la Collectivité une autonomie maîtrisée, avec le respect des compétences de l'Etat » se réjouit le Sénateur.

Il y a plus de deux ans, Saint-Barthélemy a souhaité faire évoluer son statut « pour devenir une Collectivité territoriale à part entière » rappelle Joël Guerriau. Le souhait de Saint Barthélemy a fait l'objet d'un travail constructif et respectueux entre le Sénat et l'Assemblée nationale. « Nous avons abouti à un texte solide et équilibré » ajoute-t-il.

Pour le Sénateur, c'est « la rencontre entre la volonté d'une Collectivité ultramarine avec un mouvement plus large de refonte de notre architecture institutionnelle au plan local ».

« Les besoins locaux en matière de service public sont toujours dictés par les nécessités du terrain » explique Joël Guerriau. Ce texte permettra à Saint-Barthélemy de définir ses propres outils pour répondre aux besoins de ses résidents, besoins qui sont spécifiques à une Collectivité territoriale ultramarine.

Pour le Sénateur, le texte actuel respecte les engagements pris par le Président de la République lors de sa visite du 8 mai 2015, en prenant en compte l'équilibre des compétences en matière de protection sociale. « Il est fondamental de rappeler que nos compatriotes, quel que soit leur domicile, doivent avoir accès aux mêmes prestations sur tout le territoire » affirme Joël Guerriau.

« Pour toutes ces raisons, le groupe UDI-UC a voté favorablement pour l'adoption de ce texte », conclut le Sénateur.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)